



Bulletin d'information **Territoriaux du Cher**

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

Journée d'action du 2 février dans la Fonction publique : **Plus d'un million de salariés dans l'action** **Pour les salaires, l'emploi et le service public**

La journée d'action du 2 février est une réussite. Les fonctionnaires se sont très largement mobilisés. Plus de 150 000 manifestants ont défilé un peu partout en France et les taux de grévistes ont été importants ; au moins 25 % dans les trois versants de la Fonction publique : État, hospitalière et territoriale.

En dépit du trouble jeté par la signature d'un accord partiel par trois organisations (CFDT, UNSA, CFTC État et Santé*), plus d'un million de fonctionnaires et agents publics ont pris part à la grève. Cette mobilisation est comparable à la forte journée du 4 octobre 2005.

La configuration intersyndicale s'est avérée complexe et il est clair que, tout en favorisant l'unité, il importerait localement et nationalement de tirer un bilan lucide de la dernière période.

Cela étant, considérant la mobilisation du 2 février, Christian Jacob aurait donc tort de considérer que les dossiers des salaires, de la grille indiciaire ou encore de l'emploi public sont clos.

Il ferait d'autant plus fausse route que la journée du 2 février s'inscrit résolument dans la construction d'un rapport de forces avec, notamment, les prochaines étapes du 7 février contre le contrat première embauche et du 14 février contre la directive de libéralisation des services (dite Bolkestein).

Si le dialogue social a vraiment un sens pour nos gouvernants, ils ne sauraient donc camper sur un accord partiel et minoritaire.

Il est urgent et indispensable que le ministre de la Fonction publique rouvre de véritables négociations, à partir des exigences exprimées par les personnels.

* La CFTC Territoriaux n'est signataire d'aucun accord

Fonction publique

Salaires, carrières, action sociale :

IL FAUT RENÉGOCIER

Analyses et propositions de la CGT

Pour la CGT, les choses sont claires : l'urgence était – et demeure – de régler la question du pouvoir d'achat des fonctionnaires, avec, comme axe essentiel, la revalorisation du point d'indice. C'est ce que plus d'un million de fonctionnaires ont revendiqué le 2 février.

Nous avons toujours refusé de mesurer le pouvoir d'achat au travers du cumul de mesures d'ordres indiciaire, social et de carrières. C'est la méthode que le ministre s'efforce d'imposer. L'accord minoritaire (CFDT, CFTC, UNSA) du 25 janvier cautionne cette conception de la négociation.

VOLET SALARIAL

La progression du point d'indice reste le seul moyen de maintenir le niveau de vie de chaque fonctionnaire

Tout au long du processus de négociation, le ministre a persisté dans sa volonté de mesurer le pouvoir d'achat des fonctionnaires avec d'autres éléments que le point d'indice.

La question salariale reste donc entière :

Année	Mesures proposées	Mesures supplémentaires	Inflation prévue	Perte de pouvoir d'achat
2006	+ 0,5 % au 1er juillet	+ 1 point d'indice au 1er novembre (+ 0,2% en moyenne)	+ 1,8 %	En moyenne -1,1%
2007	+ 0,5 % au 1er février	Aucune	Prévisible à + 1,8 %	En moyenne - 1,3 %

Les déclarations de Jacob, selon lesquelles le pouvoir d'achat des fonctionnaires serait garanti sont donc purement et simplement mensongères.

VOLET STATUTAIRE

Un saupoudrage partiel en lieu et place d'une refonte ambitieuse de la grille et des carrières

Qui profitera des mesures gouvernementales ?

► CATÉGORIE C

Pour l'essentiel, les mesures prises pour la catégorie C ne permettront que de maintenir le minimum Fonction publique au dessus du niveau du SMIC.

- **En échelle 3**, les agents des échelons 1 à 5 actuels bénéficieront de 1 à 4 points d'indice supplémentaires, soit de 4,48 euros à 17,90 euros (en brut). Un 11ème échelon est créé (354 majoré), ouvert aux agents ayant au moins quatre ans d'ancienneté dans le 10ème échelon (337 majoré). Gain : 17 points soit 76,09 euros.

Les agents des échelons 6 à 9 et ceux ayant moins de quatre ans d'ancienneté dans le 10ème échelon ne bénéficieront donc de rien.

- **En échelle 4**, les agents des échelons 1 à 3 actuels bénéficieront de 1 à 4 points d'indice supplémentaires, soit de 4,48 euros à 17,90 euros (en brut). Un 11ème échelon est créé (367 majoré), ouvert aux agents ayant au moins quatre ans d'ancienneté dans le 10ème échelon (351 majoré). Gain : 16 points soit 71,62 euros.

Les agents des échelons 4 à 9 et ceux ayant moins de quatre ans d'ancienneté dans le 10ème échelon ne bénéficieront donc de rien.

- **En échelle 5**, les agents des 1er et 2ème échelons actuels bénéficieront de 1 et 4 points d'indice supplémentaires, soit 4,48 euros et 17,90 euros. Un 11ème échelon est créé (391 majoré), ouvert aux agents ayant au moins quatre ans d'ancienneté dans le 10ème échelon (378 majoré). Gain : 13 points soit 58,05 euros.

Les agents des échelons 3 à 9 et ceux ayant moins de quatre ans d'ancienneté dans le 10ème échelon ne bénéficieront donc de rien.

- **L'échelle 6** est le résultat de la fusion du Nouvel espace indiciaire (NEI) et de l'Espace indiciaire supérieur (EIS).

Cette nouvelle échelle, qui apportera un gain indiciaire modeste, ne concernera qu'un nombre réduit d'agents.

► CATÉGORIE B

La seule mesure envisagée concerne le premier grade de la catégorie B-Type (Indices majorés 290 à 462). Les neuf premiers échelons bénéficieront de gains allant de 4 à 16 points (majorés). Cette mesure insuffisante et parcellaire contribuera en outre à un écrasement supplémentaire de l'amplitude de carrière de la catégorie B.

► CATÉGORIES A et B

Pour les agents bloqués depuis plus de 5 ans dans le dernier échelon de leur grade, une prime annuelle de 400 euros pour les B et 700 euros pour les A est instituée pour les années 2006, 2007 et 2008. Ce type de mesure indemnitaire est caractéristique du refus d'améliorer les déroulements de carrière et n'apporte rien au niveau des retraites.

La question d'une refonte de la grille répondant aux revendications des agents mais aussi aux besoins de la Fonction publique, reste entière (reconnaissance des qualifications, classements indiciaires, déroulements de carrière,...).

À ce lourd contentieux, vient par ailleurs se greffer la circulaire du Premier Ministre du 19 janvier, préconisant de nouvelles et massives réductions d'emplois dans la Fonction

publique pour 2007. Cette conception d'une politique salariale liée à la réduction d'emplois est inacceptable puisqu'elle constitue un encouragement au troc emplois contre salaires dans la Fonction publique.

Par ailleurs, les mesures censées accroître les promotions internes contenues dans l'accord seront inefficaces dans les faits en l'absence de créations d'emplois. L'absence de plan de titularisation consacre le CDI comme seul débouché possible pour les non titulaires.

La CGT exige la réouverture immédiate de véritables négociations associant l'ensemble des organisations représentatives des agents de la Fonction publique.

LA CGT PROPOSE :

- ▶ **la garantie du pouvoir d'achat sur 2006**
- ▶ **le rattrapage du contentieux salarial 2000-2004 soit 5% de perte de pouvoir d'achat**
- ▶ une refonte ambitieuse de la grille apportant des augmentations de salaire significatives à tous
- ▶ la reconnaissance et l'harmonisation des qualifications
- ▶ le déblocage des carrières et des promotions
- ▶ un plan de titularisation ambitieux et le respect du Statut dans les politiques de recrutement
- ▶ des mesures sociales bénéficiant à l'ensemble des agents des trois versants de la fonction publique
- ▶ **des créations d'emplois statutaires partout où c'est nécessaire**
- ▶ le développement des missions de la Fonction publique pour le bien de toute la population.

Pour la CGT, l'heure est donc plus que jamais à la syndicalisation et à la mobilisation la plus large et la plus unitaire.

**Pour m'informer, me syndiquer :
Syndicat des Fonctionnaires et Agents Territoriaux
des Services Publics du Cher,**

11, rue Jacques Rimbault 18000 Bourges

Tél : 02-48-57-82-47 - Fax 02-48-57-82-47 Email : cgt.territoiaux.vdb@ville-bourges.fr
Site Internet : www.ud18.cgt.fr